

<http://ref25.r-e-f.org/spip.php?article102>



# Examen licence américaine

- Agenda -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mars 2016

Date de parution : 30 avril 2016

---

Copyright © REF25 - Tous droits réservés

---

Le cinquième examen radioamateur américain organisé en France aura lieu le **30 Avril 2016 à Barr (67) à 15h**, en marge de l'Assemblée Générale de l'Union Française des Télégraphistes.

Cet examen est ouvert à tous les candidats qu'ils soient radioamateurs ou qu'ils participent à la Convention de l'UFT ou non.

Même s'il n'est pas obligatoire de s'inscrire à l'avance, pour des raisons logistiques, merci de contacter **F5IYJ (nk2f@arri.net)** si vous souhaitez passer l'examen.

Les personnes non inscrites seront acceptées jusqu'à épuisement des places disponibles.

Pour une complète information, se référer au site : <http://ve-france.qrp.fr/?p=166>

### NDLR

Beaucoup d'OM posent cette question : A quoi ça sert d'obtenir un indicatif américain ? La réponse est : ça ne sert à rien pour un français résidant en France et n'allant pas aux USA, sauf l'honneur d'avoir réussi des épreuves américaines en anglais... C'est un challenge et chacun est libre de tenter ou pas ce challenge. Cela a le mérite de faire parler de l'émission d'amateur et c'est donc promotionnel.

Pour les américains, ou ceux qui se rendent aux USA pour plus de 3 mois, cet examen est par contre fort utile et il est même nécessaire.

Il existe des accords CEPT entre les USA et les pays de la CEPT (TR6101) : un américain peut trafiquer en France avec son indicatif précédé de « F/ » s'il vient moins de 3 mois. S'il réside en France plus de 3 mois il peut demander un indicatif TEMPORAIRE français il obtiendra un F4Wxy. S'il réside définitivement en France, il doit passer son examen en France.

Il n'y a pas d'accord CEPT entre la CEPT et les USA (TR6102), ce sont des accords d'état à état. Un français titulaire d'un certificat de classe 1 ou 2, qui se rend aux USA moins de 3 mois peut émettre avec son indicatif français précédé du préfixe de l'état dans lequel il est « Wn/F4xyz » Il n'y a pas d'accord pour une résidence temporaire de plus de 3 mois, un français, comme tous les membres de la CEPT, doit alors passer l'examen américain.

L'organisation des examens aux USA est différente d'en France, ce sont les associations reconnues par l'administration américaine et regroupées dans une institution, la FCC, qui font passer les examens. VE-France fait partie de cette institution et elle est donc assermentée pour faire passer les examens américains. De nombreux américains sont en Europe et s'ils veulent devenir radioamateurs, ils peuvent ainsi passer leurs épreuves en Europe, car il existe dans de nombreux pays d'Europe cette possibilité. C'est même nécessaire, car s'ils passaient les examens locaux, ils ne pourraient pas convertir une licence CEPT en licence américaine. De nombreux radioamateurs européens se rendent aussi aux USA pour plus de 3 mois, il est donc nécessaire pour eux de préparer leur séjour et de passer cette épreuve s'ils veulent pouvoir transmettre depuis les USA.

En aucun cas ces examens ne font concurrence à l'état français qui délivre les indicatifs français, si des OMs français qui n'ont pas d'indicatif en France ou en Europe, avaient un indicatif américain, ils ne pourraient pas demander d'équivalence car leur résidence en France (ou en Europe) n'est pas temporaire mais c'est leur résidence

principale... Tout comme les américains qui résident définitivement en France, ils devront passer leur examen français.

<http://www.ve-france.fr/>